

## **Déclaration liminaire au CDEN du 8 octobre 2020**

Madame la Préfète,  
Monsieur le Directeur Académique,  
Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental,

Le confinement subi au printemps dernier a mis à rude épreuve nos écoles, établissements et services, nos métiers, nos conditions de travail : les agent·e·s public·que·s ont dû s'adapter à des modalités de travail à distance auxquelles personne n'était préparé, assurant tant bien que mal la continuité du service. Et nous avons mesuré la difficulté d'élèves et d'étudiant·e·s à poursuivre pleinement leur parcours de formation à distance.

La rentrée 2020, malgré le contexte d'incertitudes liées à la pandémie de Covid-19, a vu le retour au présentiel, meilleur moyen d'assurer une continuité éducative et de réduire autant que faire se peut les inégalités d'accès aux apprentissages. Néanmoins, aucun travail sur le terrain ne peut se concevoir sans considération de la parole des acteurs et actrices en prise avec la réalité quotidienne des écoles, des établissements et des services, et sans reconnaissance de leur engagement. L'École doit assurer ses missions en s'adaptant, sans imposer aux agents de faire comme d'habitude alors que le contexte est tout sauf habituel.

Aussi, nous demandons :

- L'amélioration de l'équipement de protection pour les personnels : qualité des masques, quantité, délai de réassort ; les masques dits « inclusifs » qui doivent être fournis aux enseignants en maternelle et devant un public spécifique, seraient également utiles aux professeurs de langues.
- Une information plus claire et explicite des agents sur la situation qui sera la leur en cas d'isolement sanitaire ou de préconisation médicale empêchant le travail en présentiel.
- La possibilité pour les équipes d'aménager l'organisation du travail dans les établissements scolaires et dans les services pour tenir compte de l'impact du port du masque sur les conditions de travail ; du temps de concertation reconnu pour préparer collectivement les périodes d'enseignement à distance ou hybride sans attendre leur survenue.
- Des négociations pour organiser le télétravail pour les agents des services déconcentrés et dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des moyens pour que les personnels, quand la mise à disposition n'est pas possible, puissent acquérir ou mettre à niveau l'équipement informatique nécessaire.
- Un meilleur suivi des équipements informatiques dans les établissements, un gain de rapidité et d'efficacité dans les interventions suite au signalement de problèmes.
- Un investissement dans l'accompagnement des élèves (de ce point de vue, trop peu d'établissements ont reçu les notifications d'heures supplémentaires et ont pu travailler à leur utilisation, et malgré nos interventions répétées cet été, une partie des 1,5 million d'heures annoncées par le ministre n'est pas arrivée à bon port).

Merci pour votre écoute.